

JOURNAL OFFICIEL

NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES

DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DANS L'Océan PACIFIQUE
ET DU HAUT-COMMISSARIAT DE FRANCE DANS L'ARCHIPEL DES NOUVELLES-HÉBRIDES

PARAIT LE LUNDI DE CHAQUE SEMAINE

LE NUMÉRO : 50 FRANCS

TARIF DES ABONNEMENTS

VOIE ORDINAIRE	3 mois	6 mois	1 an
- Nouvelle Calédonie	800	1400	2800 CFP
Métropole - Outre-Mer Etranger	900	1500	3000 CFP
VOIE AÉRIENNE			
- Métropole - Outre-Mer Etranger	3750	5000	6600 CFP

INSERTIONS ET PUBLICATIONS

Insertion : 50 francs CFP la ligne.

Insertion de déclaration d'association 700 francs CFP

Les abonnements et sommes dues à divers titres sont **payables d'avance** au Régisseur de la Caisse de Recettes de l'Imprimerie Administrative.

Les chèques postaux et bancaires doivent être libellés au nom du :

RÉGISSEUR de la CAISSE DE RECETTES DE L'IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE
C.C.P. 202-18 J NOUMEA

SOMMAIRE

ACTES DU HAUT-COMMISSAIRE

Arrêté n° 2902 du 27 novembre 1979 de promesses de subventions (p. 1346)

Décisions n°s 2924 et 2925 du 30 novembre 1979 déterminant les lieux où défense de paraître est faite à des condamnés à l'interdiction de séjour (p. 1346)

Arrêté n° 2955 du 4 décembre 1979 constatant la démission d'un petit Chef à Mou (Lifou) (p. 1346)

Arrêté n° 2956 du 4 décembre 1979 constatant la désignation d'un petit Chef à Lifou (Wé) (p. 1346)

Arrêté n° 2957 du 4 décembre 1979 constatant la désignation d'un petit Chef à la tribu de Grand Couli (Sarraméa) (p. 1346)

ACTES DU GOUVERNEMENT LOCAL

CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Arrêté n° 79-486/CG du 30 novembre 1979 portant fixation du prix du gaz domestique (p. 1346)

Arrêté n° 79-487/CG du 30 novembre 1979 approuvant la mise en concession à la Société Enercal la construction et l'exploitation de l'usine hydroélectrique de la Néaoua (Houaïlou) (p. 1347)

CHEF DU TERRITOIRE

Décision n° 2913 du 28 novembre 1979 portant ouverture d'une enquête relative à l'installation d'une fabrique d'agglomérés à La Foa (p. 1347)

Décision n° 2915 du 28 novembre 1979 portant ouverture d'une enquête relative à l'installation de groupes compresseurs à Nouméa (p. 1347)

Décision n° 2928 du 30 novembre 1979 portant nomination d'un secrétaire d'administration du cadre territorial d'administration générale en qualité de chef du bureau de la dépense (p. 1347)

Décision n° 2930 du 30 novembre 1979 portant ouverture d'enquête pour l'installation d'un dépôt de gasole à Poro - Houaïlou (p. 1347)

Décision n° 2936 du 30 novembre 1979 portant nomination d'un secrétaire d'administration du cadre territorial d'administration générale en qualité de chef du bureau des affaires financières et du budget pendant l'absence du titulaire (p. 1348)

Arrêté n° 2938 du 30 novembre 1979 déclarant d'utilité publique la construction et l'exploitation de l'usine hydroélectrique de Néaoua (Houaïlou) (p. 1348)

Arrêté n° 2949 du 3 décembre 1979 autorisant la modification de la valeur faciale de 1.000 vignettes constatant le paiement de la taxe de circulation sur les véhicules automobiles pour l'année 1979 (p. 1348)

Décision n° 2951 du 3 décembre 1979 nommant un ingénieur principal des travaux de l'aviation civile, chef par intérim du service de la navigation aérienne de la direction de l'Aviation Civile (p. 1348)

Décision n° 2961 du 4 décembre 1979 portant ouverture d'une enquête relative à l'établissement d'un dépôt de témoins de 1ère catégorie aux Koghis (Dumbéa) (p. 1348)

PERSONNEL

Décision n° 2903 du 27 novembre 1979 plaçant dans la position de disponibilité un contrôleur de la branche exploitation du cadre territorial des Postes et Télécommunications (p. 1348)

Décision n° 2904 du 27 novembre 1979 portant inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de professeur d'enseignement général de collège (p. 1348)

Décision n° 2905 du 27 novembre 1979 portant inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi d'adjoint d'enseignement (p. 1349)

Décision n° 2929 du 30 novembre 1979 maintenant dans la position de disponibilité une dactylographe du cadre territorial d'Administration Générale (p. 1349)

Décision n° 2933 du 30 novembre 1979 portant désignation et nomination des candidats reçus à l'épreuve de sélection professionnelle ouverte les 18 et 19 septembre 1979 pour le recrutement de deux contrôleurs divisionnaires de la branche exploitation du cadre territorial des Postes et Télécommunications (p. 1349)

Décision n° 2934 du 30 novembre 1979 portant désignation et nomination des candidats reçus à l'épreuve de sélection professionnelle ouverte les 19 et 20 septembre 1979 pour le recrutement d'un contrôleur divisionnaire de la branche technique du cadre territorial des Postes et Télécommunications (p. 1349)

Décision n° 2950 du 3 décembre 1979 accordant une bonification d'ancienneté (p. 1349)

Décision n° 2958 du 4 décembre 1979 portant ouverture d'un concours professionnel spécial pour l'accès au grade de sous-agents des branches exploitation et technique du cadre territorial des Postes et Télécommunications (p. 1349)

Arrêté n° 2960 du 4 décembre 1979 admettant une institutrice du cadre territorial de l'Enseignement à faire valoir ses droits à la retraite par anticipation (p. 1350)

Décision n° 2965 du 5 décembre 1979 portant nomination de préposés stagiaires du cadre territorial d'Administration Générale (p. 1350)

Décision n° 2967 du 5 décembre 1979 portant nomination de secrétaires administratifs stagiaires du cadre territorial de l'administration générale (p. 1350)

Décision n° 2968 du 5 décembre 1979 constatant l'avancement pour les années 1979 et 1980 des différents personnels chargés de la formation professionnelle rapide en Nouvelle-Calédonie (p. 1350)

Décision n° 2969 du 5 décembre 1979 portant nomination d'un contrôleur stagiaire de la branche exploitation du cadre territorial des Postes et Télécommunications (p. 1351)

Décision n° 2970 du 5 décembre 1979 portant recrutement sur titre d'une assistante stagiaire du cadre du service de santé de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances (p. 1351)

Décision n° 2971 du 5 décembre 1979 portant recrutement sur titre d'un technicien supérieur de laboratoire du cadre territorial de la santé (p. 1351)

Décision n° 2972 du 5 décembre 1979 portant recul de la limite d'âge d'un garde forestier du cadre territorial des Eaux et Forêts (p. 1351)

ACTES EMANANT DES SERVICES ADMINISTRATIFS

VICE-RECTORAT

Décision n° 19-272/VR du 27 novembre 1979 chargeant un instituteur du cadre territorial d'assurer par intérim les fonctions de directeur d'école (p. 1351)

SERVICE JUDICIAIRE

Décision n° 3340/79 du 30 novembre 1979 accordant un congé (p. 1351)

NOUVELLES-HEBRIDES

DELEGUE EXTRAORDINAIRE

Arrêté n° 55 du 22 novembre 1979 fixant le taux du coefficient de majoration applicable aux fonctionnaires des cadres locaux de l'administration française des Nouvelles-Hébrides (p. 1351)

AVIS ET COMMUNIQUE

Purges d'hypothèques légales (p. 1352)

Avis aux importateurs (p. 1352)

Avis relatif à une autorisation d'occupation de sol (p. 1352)

Indice des prix de détail à la consommation pour le mois de novembre 1979 (p. 1352)

Déclaration de syndicat (p. 1353)

Renouvellement du bureau d'un syndicat et modification des statuts (p. 1353)

Publications légales (p. 1353)

ACTES DU HAUT-COMMISSAIRE

ARRETE n° 2902 du 27 novembre 1979 de promesses de subventions.

1 - La promesse de subvention suivante est accordée à la Collectivité Publique ci-après désignée sur la dotation ouverte au titre de l'Autorisation de Programme du Chapitre 66-50 - art. 20 - gestion 1979 - Budget de l'Etat - Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs dans le cadre des mesures de déconcentration actuellement en vigueur, pour la réalisation de l'opération mentionnée ci-après :

Bénéficiaire	Désignation de l'opération	Subvention en F.F.
Territoire	Réfection du Vélodrome de Magenta n° 79 000 02	607 750

2 - La subvention revêt un caractère forfaitaire, la collectivité bénéficiaire s'engage à assurer le financement complémentaire.

3 - Le versement de la subvention interviendra après justification des services faits et sur avis du Chef du Service chargé du contrôle technique.

Toutefois, des acomptes sur subvention peuvent être versés, dans la limite des crédits disponibles, au fur et à mesure de l'avancement des travaux ou de l'exécution des fournitures.

4 - Tous paiements ne pourront cependant intervenir que si les organismes bénéficiaires ont préalablement souscrit aux engagements contractuels définis par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

5 - Le Secrétaire Général, le Trésorier Payeur Général, le Chef du Service des Finances Etat, le Directeur des Travaux Publics et le Directeur de la Jeunesse et des Sports sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

DECISION n° 2924 du 30 novembre 1979 déterminant les lieux où défense de paraître est faite à un condamné à l'interdiction de séjour.

Pour compter de la notification de la présente décision, il est fait défense de paraître sur l'ensemble du Territoire de la Nouvelle-Calédonie à l'interdit de séjour :

- Lautoa Lafaélé, né le 13 janvier 1960 à Mua (Wallis), fils de Soané, Manuka et de Toluafé Soana ; condamné le 29 mars 1979 par le Tribunal Correctionnel de Nouméa à huit jours d'emprisonnement et deux ans d'interdiction de séjour pour falsification de chèque et usage de chèque falsifié.

ARRETE n° 2955 du 4 décembre 1979 constatant la démission d'un petit Chef à Mou (Lifou).

La démission de ses fonctions présentée par le petit

Chef Gope-Fenepej Coo, Télié de la tribu de Mou (Lifou) est acceptée pour compter du 1er octobre 1979.

DECISION n° 2925 du 30 novembre 1979 déterminant les lieux où défense de paraître est faite à un condamné à l'interdiction de séjour.

Pour compter de la notification de la présente décision, il est fait défense de paraître sur l'ensemble du Territoire de la Nouvelle-Calédonie et dans le Condominium des Nouvelles-Hébrides à l'interdit de séjour :

- Erélie Jean-Marie, né le 26 août 1939 à Sainte Suzanne (La Réunion), fils de feu Maximilien et de Yolande d'Amour ; condamné le 3 Mai 1976 par la Cour d'Assises de Nouméa à sept ans de réclusion et cinq ans d'interdiction de séjour pour tentative d'homicide volontaire.

ARRETE n° 2956 du 4 décembre 1979 constatant la désignation d'un petit chef à Lifou - Wé.

1 - Est constatée à compter du 1er octobre 1979, la désignation de Monsieur Gope Fenepej Keloïé Georges, en qualité de petit Chef de la tribu de Mou (Lifou-Loessi) en remplacement de M. Gope - Fenepej Coo Télié, démissionnaire.

2 - Le petit Chef Gope Fenepej Kaloïé Georges aura droit à l'allocation prévue par l'arrêté n° 78-050/CG du 1er février 1978, pour compter du 1er octobre 1979.

ARRETE n° 2957 du 4 décembre 1979 constatant la désignation d'un petit Chef à la tribu de Grand Couli Sarraméa.

1 - Est constatée à compter du 4 juin 1979, la désignation de M. Pime Joël en qualité de petit chef de la tribu de Grand Couli (Sarraméa) en remplacement de M. Fochi Sylvain, décédé.

2 - Le petit chef Pime Joël aura droit à l'allocation prévue par l'arrêté n° 78-050/CG du 14 février 1978, pour compter du 4 juin 1979.

ACTES DU GOUVERNEMENT LOCAL

CONSEIL DE GOUVERNEMENT

ARRETE n° 79-486/CG du 30 novembre 1979 portant fixation du prix du gaz domestique.

Le Conseil de Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances,

Vu la loi n° 76-1222 du 28 décembre 1976 relative à l'organisation de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances, notamment en son article 24,

Après en avoir délibéré en sa séance du 30 novembre 1979

Arrête

1 - Le prix de vente maximum au détail du gaz domestique est fixé à 1.200 F. CFP pour la bouteille dite T 13 de 12,5 kg consigne en sus. '

2 - L'arrêté n° 76-090/CG du 23 février 1976 relatif au prix du gaz domestique est abrogé. '

3 - Les infractions au présent arrêté seront passibles des peines prévues par l'arrêté n° 78-033/CG du 31 janvier 1978 pour la deuxième catégorie d'infractions et en cas de récidive pour la troisième catégorie d'infractions. '

4 - Le présent arrêté, vu l'urgence, sera rendu applicable par voie d'affichage. '

5 - Le Chef du Service Judiciaire, le Directeur du Commerce Intérieur et des Prix sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté. '

ARRETE n° 79-487/CG du 30 novembre 1979 approuvant la mise en concession à la Société Enercal la construction et l'exploitation de l'usine hydroélectrique de la Néaoua (Houailou).

Le Conseil de Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances,

Vu la loi n° 76-1222 du 28 décembre 1976 relative à l'organisation de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 30 novembre 1979

Arrête

Est approuvée la convention de concession de la construction et l'exploitation par la Société Enercal d'une usine hydroélectrique à Néaoua - Commune de Houailou - à partir des rivières Ouen Sieu et Ouen Déri. '

CHEF DU TERRITOIRE

DECISION n° 2913 du 28 novembre 1979 portant ouverture d'une enquête relative à l'installation d'une fabrique d'agglomérés à La Foa.

1 - Il est ouvert au Service Territorial de l'Administration Générale, une enquête de commodo et incommodo relative à l'installation par M. Debels Emile sur sa propriété sise à La Foa, d'une fabrique d'agglomérés comprenant :

- une pondeuse à agglomérés Rock (type 80) de 1 kva
- une bétonnière Lescha (80 litres) de 1,5 kva

2 - Les frais auxquels cette enquête pourrait donner lieu seront supportés par le demandeur qui s'engage à ne commencer les travaux qu'après notification de la décision l'y autorisant. '

3 - La durée de l'enquête est fixée à 15 jours pour compter du 13 décembre 1979. '

4 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Foa est nommé Commissaire-Enquêteur. '

DECISION n° 2915 du 28 novembre 1979 portant ouverture d'une enquête relative à l'installation de groupes compresseurs à Nouméa.

1 - Il est ouvert au Service Territorial de l'Administration Générale, une enquête de commodo et incommodo relative à l'installation par la Société Boucherie Bèze-Plaux des machines électriques suivantes :

- 1 groupe compresseur de 5 CV
- 1 groupe compresseur de 4 CV
- 5 groupes compresseurs de 2 CV chacun

destinés au fonctionnement de chambres froides et de vitrines réfrigérées dans une boucherie sise au n° 24, rue de l'Alma. '

2 - Les frais auxquels cette enquête pourrait donner lieu, seront supportés par le demandeur qui s'engage à ne commencer les travaux qu'après notification de la décision l'y autorisant. '

3 - La durée de l'enquête est fixée à 15 jours pour compter du 17 décembre 1979. '

4 - Mme Pommier Rosemonde, au Service Territorial de l'Administration Générale, est nommée Commissaire-Enquêteur. '

DECISION n° 2928 du 30 novembre 1979 portant nomination d'un secrétaire d'administration du cadre d'administration générale en qualité de chef du bureau de la dépense.

1 - Madame Christiane Delpias, secrétaire d'administration de 1ère classe, 2ème échelon, est nommée à compter du 3 décembre 1979, chef du bureau de la dépense en remplacement de Monsieur Jean-Jacques Toubhans, secrétaire d'administration de 1ère classe, 2ème échelon, titulaire d'un congé annuel. '

2 - Pour compter du 3 décembre 1979, et pendant l'absence du titulaire du poste, délégation est donnée à Madame Christiane Delpias, à l'effet de signer au nom du Chef du service territorial des Finances :

- les notes d'observations relatives à la liquidation et au mandatement des dépenses des services publics territoriaux imputables au budget territorial ;
- les bordereaux et notes relatifs à la transmission de documents comptables émanant du bureau de la dépense. '

DECISION n° 2930 du 30 novembre 1979 portant ouverture d'enquête pour l'installation d'un dépôt de gasole à Poro - Houailou.

1 - Il est ouvert au Service des Mines et de la Géologie, une enquête de commodo et incommodo relative à l'installation par la Société Métallurgique Le Nickel sur la Mine « Française » à Poro - Houailou et pour ses propres besoins, d'un dépôt de gasole comprenant deux réservoirs aériens de 18 et 27 m³ et deux distributeurs destinés au ravitaillement des engins miniers. '

2 - La durée de l'enquête est fixée à quinze jours à compter du 26 décembre 1979. '

3 - La présente décision est à porter à la connaissance du public par voie d'affichage quinze jours au moins avant le début de l'enquête et par un avis inséré dans deux journaux locaux différents avant le début de l'enquête par les soins et aux frais du pétitionnaire qui s'engage à ne commencer les travaux qu'après notification de l'arrêté l'y autorisant.

4 - Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Poro est nommé commissaire-enquêteur.

5 - La présente décision sera notifiée au pétitionnaire par les soins du Directeur des Mines et de la Géologie.

DECISION n° 2936 du 30 novembre 1979 portant nomination d'un secrétaire d'administration du cadre d'administration générale en qualité de chef du bureau des affaires financières et du budget.

1 - Monsieur Yvon Gaspard, secrétaire d'administration de 2ème classe, 1er échelon, est nommé à compter du 11 décembre 1979, chef du bureau des affaires financières et du budget en remplacement de Madame Jeannine Mian épouse Courtot, secrétaire d'administration de 1ère classe, 1er échelon, titulaire d'un congé annuel.

2 - Pour compter du 11 décembre 1979, et pendant l'absence du titulaire du poste, délégation est donnée à Monsieur Yvon Gaspard, à l'effet de signer au nom du Chef du service territorial des Finances :

- les feuilles de route, feuilles de voyage et réquisitions de transport établies au profit des fonctionnaires et agents des services publics territoriaux ;
- les notes d'observation relatives au règlement des indemnités de mission ou de déplacement ;
- les bordereaux de transmission de documents comptables émanant du bureau des affaires financières et du budget.

ARRETE n° 2938 du 30 novembre 1979 déclarant d'utilité publique la construction et l'exploitation de l'usine hydroélectrique de Néaoua (Houailou).

Est déclarée d'utilité publique la construction et l'exploitation d'une usine hydroélectrique à Néaoua, Commune de Houailou, à partir des rivières Ouen Sieu et Ouen Déri.

ARRETE n° 2949 du 3 décembre 1979 autorisant la modification de la valeur faciale de 1 000 vignettes constatant le paiement de la taxe de circulation sur les véhicules automobiles pour l'année 1979.

1 - A compter du 26 novembre 1979, le Chef du Service de l'Enregistrement et du Timbre est autorisé à procéder à la modification de la valeur faciale de Mille (1 000) vignettes de la quotité de 4 000 francs (5ème catégorie plein tarif) afin de la porter à la valeur de 2 000 francs (5ème catégorie demi-tarif).

2 - Une commission composée comme suit :

- Le Chef du Service de l'Enregistrement et du Timbre

Président

- Un délégué du Trésorier Payeur)
- Le Chef du Service des Finances ou son) Membres
- représentant)

sera chargée de contrôler la modification.

DECISION n° 2951 du 3 décembre 1979 nommant un Ingénieur Principal des travaux de l'Aviation Civile, Chef par intérim du Service de la Navigation Aérienne de la Direction de l'Aviation Civile.

Monsieur Michel Boyer - Ingénieur Principal des Travaux de l'Aviation Civile 1ère Classe 1er Echelon du Cadre Territorial de l'Aviation Civile, est nommé Chef par intérim du Service de la Navigation Aérienne pour compter du 1er décembre 1979 durant le congé administratif en Métropole de Monsieur Joël Bonizec - Ingénieur de l'Aviation Civile 2ème Classe 6ème Echelon.

DECISION n° 2961 du 4 décembre 1979 portant ouverture d'une enquête relative à l'établissement d'un dépôt de détonateurs de 1ère catégorie

1 - Il est ouvert une enquête de commodo et incommodo relative à l'établissement d'un dépôt de 1ère catégorie du type superficiel sur la propriété de la Scet Commerce sise aux Monts Koghis.

L'emplacement exact de ces dépôts est porté sur les plans au 1/10.000e et au 1/2.000e à la demande.

2 - La durée de l'enquête est fixée à 8 jours à compter du 28 janvier 1980.

3 - Monsieur Luc Chivot, Agent du Service des Mines est nommé Commissaire Enquêteur. Il pourra être contacté aux jours et heures ouvrables au Service des Mines et de la Géologie.

PERSONNEL

DECISION n° 2903 du 27 novembre 1979 plaçant dans la position de disponibilité un Contrôleur de la Branche Exploitation du Cadre Territorial des Postes et Télécommunications.

En application de l'article 95 de l'arrêté n° 1065 du 22 août 1953, M. Annonier Pierre-Claude, Contrôleur Normal de 2ème classe 2ème échelon de la Branche Exploitation du Cadre Territorial des Postes et Télécommunications est placé dans la position de disponibilité pour une période d'un an à compter du 1er février 1980.

DECISION n° 2904 du 27 novembre 1979 portant inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de professeur d'enseignement général de collège.

Sont inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de professeur d'enseignement général de collège du cadre territorial (PEGC) au titre de l'année 1980, les personnes dont les noms suivent :

Section XIII : n° 1 Mme Morignat Hélène épouse Médevielle
n° 2 Mme Maniquant Michèle épouse Reichenfeld

DECISION n° 2905 du 27 novembre 1979 portant inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi d'Adjoint d'Enseignement.

Sont inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi d'adjoint d'enseignement du cadre territorial de l'enseignement au titre de l'année 1979, dans les disciplines ci-après indiquées, les personnes dont les noms suivent :

- espagnol : Melle Feuillade Marie Lise
- lettres modernes : n° 1 - M. Le Corre Jean Marie
n° 2 - M. Talan Jean Max
n° 3 - Melle Lapeyrière Catherine
- lettres classiques : Mme Racine Brigitte épouse Maurin
- anglais : Mme Mourey Mira épouse Reecht
- histoire-géographie : M. Guépy Yvan

DECISION n° 2929 du 30 novembre 1979 maintenant dans la position de disponibilité une dactylographe du cadre territorial d'administration générale.

Conformément aux prescriptions de l'article 95 de l'arrêté n° 1065 du 22 août 1953, Mme Barbier de Préville Thérèse épouse Thomas - dactylographe normale de 2^e classe, 2^e échelon du cadre territorial d'administration générale est, sur sa demande, maintenue dans la position de disponibilité pour convenances personnelles pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} février 1980.

DECISION n° 2933 du 30 novembre 1979 portant désignation et nomination des candidats reçus à l'épreuve de sélection professionnelle ouverte les 18 et 19 septembre 1979 pour le recrutement de deux contrôleurs divisionnaires de la branche exploitation du cadre territorial des Postes et Télécommunications.

1 - M. Beaufils Gilbert et Mlle Courtot Evelyne sont déclarés reçus à l'épreuve de sélection professionnelle ouverte les 18 et 19 septembre 1979 pour le recrutement de contrôleurs divisionnaires de la branche exploitation du cadre territorial des Postes et Télécommunications.

2 - Les agents dont les noms suivent sont, pour compter du 1^{er} décembre 1979, nommés dans le cadre territorial des Postes et Télécommunications (branche exploitation) aux grades, classes et échelons suivants en conservant l'ancienneté civile acquise au titre du corps de provenance :

- contrôleur divisionnaire principal, de 2^e classe 1^{er} échelon (INA : 347)

M. Beaufils Gilbert - A.C.C. : 1 mois 10 jours

- contrôleur divisionnaire de 1^{ère} classe, 2^e échelon (INA : 330)

Mlle Courtot Evelyne - A.C.C. : 2 mois 23 jours

DECISION n° 2934 du 30 novembre 1979 portant désignation et nomination des candidats reçus à l'épreuve de sélection professionnelle ouverte les 19 et 20 septembre 1979 pour le recrutement d'un contrôleur divisionnaire de la branche technique du cadre territorial des Postes et Télécommunications.

1 - MM. Michel Villaz Christian et Lagarde Patrice sont déclarés reçus à l'épreuve de sélection professionnelle ouverte les 19 et 20 septembre 1979 pour le recrutement de contrôleurs divisionnaires de la branche technique du cadre territorial des Postes et Télécommunications.

2 - Les agents dont les noms suivent sont, pour compter du 1^{er} décembre 1979, nommés dans le cadre territorial des Postes et Télécommunications (branche technique) aux grades, classes et échelons suivants en conservant l'ancienneté civile acquise au titre du corps de provenance :

- contrôleur divisionnaire principal de 2^e classe, 1^{er} échelon (INA : 347)

M. Lagarde Patrice - A.C.C. : 2 mois

- contrôleur divisionnaire de 1^{ère} classe, 2^e échelon (INA : 330)

M. Michel Villaz Christian - A.C.C. : 15 jours

DECISION n° 2950 du 3 décembre 1979 accordant une bonification d'ancienneté

En application des dispositions de l'arrêté n° 72-218/CG du 4 mai 1972, une bonification d'ancienneté de dix mois quinze jours est accordée à M. Suet Jean-Claude - Chef d'administration normal de 3^e classe, 3^e échelon du cadre territorial d'administration générale.

DECISION n° 2958 du 4 décembre 1979 portant ouverture d'un concours professionnel spécial pour l'accès au grade de sous-agents des branches exploitation et technique du cadre territorial des Postes et Télécommunications.

1 - Dans les conditions fixées par les arrêtés n° 1579 du 15 décembre 1950, n° 1065 du 22 août 1953, et notamment l'article 32 de l'arrêté n° 69-371/CG du 7 août 1969, un concours professionnel spécial pour l'accès au grade de sous-agent des branches exploitation et technique du cadre territorial des Postes et Télécommunications aura lieu à Nouméa aux dates ci-après, le nombre de places mises au concours étant fixé comme suit :

	Nombre de places	Dates
Branche exploitation	10	29 janvier 1980
Branche technique	2	30 janvier 1980

2 - Les nominations interviendront au fur et à mesure des vacances.

3 - Les candidatures seront reçues jusqu'au 4 janvier 1980 (17 heures).

ARRETE n° 2960 du 4 décembre 1979 admettant une institutrice du cadre territorial de l'Enseignement à faire valoir ses droits à la retraite, par anticipation.

1 - Madame Fessard Michelle, épouse Bellet, institutrice de 11ème échelon du cadre territorial de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances est admise, par anticipation, à faire valoir ses droits à la retraite.

2 - Madame Bellet sera rayée des contrôles de l'activité le 1er mars 1980.

DECISION n° 2965 du 5 décembre 1979 portant nomination de préposés stagiaires du cadre territorial d'Administration Générale.

1 - Les candidats dont les noms suivent, déclarés reçus au concours direct ouvert le 31 mai 1979 pour le recrutement de préposés du cadre territorial d'administration générale, sont pour compter des dates ci-après indiquées, nommés aux grades suivants et soumis à un stage probatoire d'un an.

Préposés stagiaires (I.N.A. : 180)

Pour compter du 2 octobre 1979.

Mlle Parage Juanita : budget de l'Office des Postes et Télécommunications

Pour compter du 3 octobre 1979.

Mlle Kikanoi Sylviane : budget territorial

Pour compter du 2 novembre 1979

Mlle Jean-Baptiste dit Doudoute Edith : budget territorial

2 - Mlle Jean-Baptiste dit Doudoute Edith est pour compter du 2 novembre 1979 affectée à la Direction Territoriale des Services Fiscaux (Service de l'Enregistrement).

DECISION n° 2967 du 5 décembre 1979 portant nomination de secrétaires administratifs stagiaires du cadre territorial de l'administration générale

1 - Les candidats dont les noms suivent, déclarés reçus au concours direct ouvert les 22 et 23 mai 1979 pour le recrutement de secrétaires administratifs du cadre territorial d'administration générale, sont pour compter des dates ci-après indiquées, nommés aux grades suivants et soumis à un stage probatoire d'un an.

Secrétaires administratifs stagiaires (INA : 205)

Pour compter du 1er septembre 1979

Mlle Robert Marguerite - budget territorial

Pour compter du 4 septembre 1979

M. De Menditte Jacques - budget territorial

Pour compter du 25 septembre 1979

Mme Vansteene Micheline épouse Bierley - budget territorial - Service de l'enseignement

Mlle Pham Marie-Claire - budget territorial

Mlle Griffé Danièle - budget Etat - Ministère des Transports (ACNC)

Pour compter du 1er octobre 1979

M. Mohamed Denis - budget territorial

Mlle Bernard Aline - budget territorial

Pour compter du 1er novembre 1979

Mme Daval Carina épouse Savoie - budget territorial

Secrétaire administratif normal 2° classe, 2° échelon (INA : 230)

Pour compter du 1er septembre 1979

M. Deschamps Alain - budget territorial

Pour compter du 2 octobre 1979

Mlle Drayton Josette - budget territorial

Secrétaire administratif normal 1° classe, 2° échelon (INA : 260)

Pour compter du 4 septembre 1979

Mme Dufour Claudine épouse Ancey - budget territorial

2 - Conformément aux dispositions de l'arrêté n° 66-587/CG du 22 décembre 1966, les anciennetés civiles suivantes seront reconduites lors de leur titularisation aux agents ci-après désignés :

- M. Deschamps Alain - A.C.C. : 11 mois

- Mme Dufour Claudine épouse Ancey - A.C.C. : 24 jours

DECISION n° 2968 du 5 décembre 1979 constatant l'avancement pour les années 1979 et 1980 des différents personnels chargés de la formation professionnelle rapide

1 - Conformément aux dispositions de l'arrêté n° 71-217/CG du 6 mai 1971, les personnels ci-après désignés, chargés de la formation professionnelle bénéficieront, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, des avancements suivants :

I) POUR L'ANNEE 1979 (régularisation)

personnels titulaires du certificat de formation pédagogique délivré par l'A.F.P.A. (grille n° 2)

- du 9ème au 10ème échelon - groupe : II

pour compter du 14 novembre 1979

M. Saily André

- du 6ème au 7ème échelon - groupe : II

pour compter du 12 août 1979

M. Parent Auguste

- du 5ème au 6ème échelon - groupe : III

pour compter du 26 novembre 1979

M. Népamoindou André

- du 3ème au 4ème échelon - groupe : III

pour compter du 22 octobre 1979

M. Aufray Pierre

- du 2ème au 3ème échelon - groupe : III

pour compter du 2 octobre 1979

M. Inageje Ewine

II) POUR L'ANNEE 1980

a) personnels titulaires du certificat de formation pédagogique délivré par l'A.F.P.A. (grille n° 2)

- du 10ème au 11ème échelon - groupe : II

pour compter du 8 mai 1980

M. Losa Daniel

- du 9ème au 10ème échelon - groupe : II

pour compter du 14 mai 1980

M. Calbrix Jean-Claude

- du 8ème au 9ème échelon - groupe : II

pour compter du 7 janvier 1980

M. Delaveuve Ronald

pour compter du 10 février 1980

M. Zysk Edouard

pour compter du 25 mai 1980

M. Rolland Jean

- du 6ème au 7ème échelon - groupe : II

pour compter du 4 janvier 1980

Mme Asphe Jeannine épouse Vacher

- du 5ème au 6ème échelon - groupe : III

pour compter du 21 mars 1980

M. Brisson Jean-Jacques

pour compter du 1er mai 1980

M. Henriot Daniel

b) personnels non titulaires du certificat de formation pédagogique délivré par l'A.F.P.A. (grille n° 1)

- du 3ème au 4ème échelon - groupe : III

pour compter du 2 avril 1980

M. Becker Georges (A.C.C. : 0a 0m 9j).

2 - Les salaires afférents aux échelons sus-mentionnés tels que fixés par l'arrêté du 6 mai 1971 susvisé sont affectés de l'indice des prix de détail à la consommation du mois précédant la prise d'effet des promotions correspondantes. L'indice du mois de septembre 1975 étant l'indice de base.

DECISION n° 2969 du 5 décembre 1979 portant nomination d'un contrôleur stagiaire de la branche exploitation du Cadre Territorial des Postes et Télécommunications

M. Favory Louis déclaré reçu au concours direct ouvert les 6 et 7 février 1979 pour le recrutement de contrôleurs de la branche exploitation du Cadre Territorial des Postes et Télécommunications est, pour compter du 20 novembre 1979, nommé contrôleur stagiaire (I.N.A. 227) et soumis à un stage probatoire d'un an.

DECISION n° 2970 du 5 décembre 1979 portant recrutement sur titre d'une assistante stagiaire du Cadre du Service de Santé de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances.

Mme Tenk Françoise épouse Oulerich, titulaire du diplôme d'Etat d'Infirmière est, pour compter du 1er octobre 1979, nommée assistante stagiaire du Cadre du Service de Santé et de l'Hygiène Publique en Nouvelle-Calédonie (Indice net ancien : 227), mise à la disposition du Directeur du Service de Santé et soumise à un stage probatoire d'un an.

DECISION n° 2971 du 5 décembre 1979 portant recrutement sur titre, d'un technicien supérieur de laboratoire du Cadre Territorial de la Santé.

Mlle Rolly Micheline (née le 23 octobre 1958 à Nouméa) - titulaire du Brevet de Technicien Supérieur (spécialité analyses biologiques) - est pour compter du 20 novembre 1979, nommée technicien supérieur stagiaire du Cadre Territorial de la Santé (I.N.A. : 250), mise à la disposition du Directeur du Service de Santé pour servir à l'Institut Pasteur et soumise à un stage probatoire d'une année.

DECISION n° 2972 du 5 décembre 1979 portant recul de la limite d'âge d'un garde forestier du cadre territorial des Eaux et Forêts.

En application des dispositions de l'arrêté n° 1067 du

22 août 1953, la limite d'âge de M. Pagoubanehotte Charles garde forestier principal de 1ère classe 2ème échelon du Cadre Territorial des Eaux et Forêts - (né en 1919) est reculée de trois ans.

ACTES ÉMANANT DES SERVICES ADMINISTRATIFS

VICE-RECTORAT

DECISION n° 19-272/VR du 27 novembre 1979 chargeant un instituteur du cadre territorial d'assurer par intérim les fonctions de directeur d'école.

Du 8 novembre au 15 décembre 1979 inclus, M. Colot Roger, instituteur de 4ème échelon du cadre territorial, est chargé d'assurer, par intérim, la direction de l'école de Kouaoua.

Durant cette période, il sera classé dans le groupe V (instituteurs chargés de la direction d'une école de 10 classes et plus).

SERVICE JUDICIAIRE

DECISION n° 3340/79 du 30 novembre 1979 accordant un congé

1 - Maître Louis Seguin, huissier de justice à Nouméa, est autorisé à s'absenter du 24 décembre 1979 au 11 février 1980.

2 - Maître Christian Burignat remplacera Maître Seguin pendant la durée de son absence.

NOUVELLES HÉBRIDES

DELEGUE EXTRAORDINAIRE

ARRETE n° 55 CR du 22 novembre 1979 fixant le taux du coefficient de Majoration applicable aux fonctionnaires des Cadres Locaux de l'Administration Française des Nouvelles-Hébrides

1 - Le coefficient de majoration déterminé par l'article 5 de l'arrêté 2138 du 19 août 1968 est fixé à :

- Commune de Port-Vila et agglomérations voisines (Îlot Vila, Erakor, Panga, Mele et Melemat),	
- Commune de Luganville et Station Irho	2,24
- Autres localités	2,36

2 - L'arrêté n° 48 CR du 1er octobre 1979 est abrogé.

3 - Le présent arrêté prendra effet à compter du 1er décembre 1979.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

SERVICE DES DOMAINES

PURGES D'HYPOTHEQUES LEGALES

Par acte administratif n° 185 du 25 septembre 1979, le Territoire de la Nouvelle-Calédonie a acquis de la Société de Ouaco - S.A. les lots n°s 2 et 3 du morcellement Ouaco-Tziba, d'une superficie totale de 528 ha.

Copie collationnée de cet acte a été déposée au Greffe du Tribunal Civil de Nouméa, le 26 octobre 1979 et l'acte de dépôt dressé par le Greffier a été signifié à M. le Procureur de la République le 31 octobre 1979.

Cette insertion a pour but de purger l'immeuble en cause de toute hypothèque légale.

Le Chef du Service des Domaines,
N. FERRAND

Par acte administratif n° 202 du 12 octobre 1979, le Territoire de la Nouvelle-Calédonie a acquis de M. et Mme Charles Chivot, les lots n°s 15 pie, 16 pie et 17 pie de Voh rive gauche culture, d'une superficie totale de 13 ha 82 a 80.

Copie collationnée de cet acte a été déposée au Greffe du Tribunal Civil de Nouméa le 26 octobre 1979 et l'acte de dépôt dressé par le Greffier a été signifié à M. le Procureur de la République le 31 octobre 1979.

Cette insertion a pour but de purger l'immeuble en cause de toute hypothèque légale.

Le Chef du Service des Domaines,
N. FERRAND

Par acte administratif n° 205 du 16 octobre 1979, le Territoire de la Nouvelle-Calédonie a acquis de M. et Mme Georges Nagle, les lots n° 134 et n° 135 de Poya pâturage, d'une superficie globale de 180 ha.

Copie collationnée de cet acte a été déposée au Greffe du Tribunal Civil de Nouméa, le 26 octobre 1979 et l'acte de dépôt dressé par le Greffier a été signifié à M. le Procureur de la République le 31 octobre 1979.

Cette insertion a pour but de purger l'immeuble en cause de toute hypothèque légale.

Le Chef du Service des Domaines,
N. FERRAND

Par acte administratif n° 230 du 7 novembre 1979, le Territoire de la Nouvelle-Calédonie a acquis de M. et Mme Pierre THONON, le lot n° 15 de Gorou - Ponérihouen d'une superficie de 25 ha.

Copie collationnée de cet acte a été déposée au Greffe du Tribunal Civil de Nouméa le 19 novembre 1979 et l'acte de dépôt dressé par le Greffier a été signifié à M. le Procureur de la République le 21 novembre 1979.

Cette insertion a pour but de purger l'immeuble en cause de toute hypothèque légale.

Le Chef du Service des Domaines,
N. FERRAND

Par acte administratif n° 204 du 16 octobre 1979, le Territoire de la Nouvelle-Calédonie a acquis de M. et Mme Georges Nagle, le lot n° 2 de Poya-Adio, d'une superficie de 138 ha.

Copie collationnée de cet acte a été déposée au Greffe du Tribunal Civil de Nouméa le 26 octobre 1979 et l'acte de dépôt dressé par le Greffier a été signifié à M. le Procureur de la République le 31 octobre 1979.

Cette insertion a pour but de purger l'immeuble en cause de toute hypothèque légale.

Le Chef du Service des Domaines,
N. FERRAND

Par acte administratif n° 208 du 19 octobre 1979, le Territoire de la Nouvelle-Calédonie a acquis de M. André Fouache les lots n°s 2 pie et 3 pie réunis du morcellement Savoie - La Coulée, d'une superficie totale de 58 ares 83 ca.

Copie collationnée de cet acte a été déposée au Greffe du Tribunal Civil de Nouméa le 5 novembre 1979 et l'acte de dépôt dressé par le Greffier a été signifié à M. le Procureur de la République le 7 novembre 1979.

Cette insertion a pour but de purger l'immeuble en cause de toute hypothèque légale.

Le Chef du Service des Domaines,
N. FERRAND

AVIS AUX IMPORTATEURS N° 1979 - 12

Messieurs les importateurs sont informés que les importations de choux fleurs (TD/07-01 D) sont suspendues jusqu'à nouvel avis.

Il est précisé que cette interdiction ne vise que les produits originaires et en provenance de pays autres que ceux appartenant à la Communauté Economique Européenne.

A V I S

Par demandes en date des 15 et 20 novembre 1979, M. René Devaud a sollicité l'autorisation d'occuper le sol compris à l'intérieur de ses permis ordinaires de recherches « Fathia 11 à 15 », situés à Koné, Pouembout et Poya et valables pour cuivre, plomb, zinc, or et argent.

INDICE DES PRIX DE DETAIL A LA CONSOMMATION

- NOVEMBRE 1979 -

Articles	Pondérations (sur 10 000)	Indices partiels
Alimentation :	3 700	127,70
Produits à base de céréales	608	110,62
Viandes	567	140,55
Charcuterie, volaille	343	123,07
Produits de la pêche	137	131,03
Lait et fromages	213	113,20
Oeufs	100	119,10
Corps gras	130	120,79
Légumes	365	117,21
Fruits	205	125,42
Sucres et confiseries	140	87,63
Produits alimentaires divers	237	144,73
Boissons alcoolisées	420	156,92
Cafés, thés	65	178,21
Autres boissons non alcoolisées	170	124,45

Articles	Pondérations (sur 10 000)	Indices partiels
Produits manufacturés :	3 450	148,41
<i>Habillement et articles textiles</i>	<i>700</i>	<i>154,92</i>
Vêtements de dessus, hommes & jeunes gens	100	155,49
Vêtements de dessus, femmes & jeunes filles	115	146,28
Vêtements de dessus, enfants	80	148,36
Lingerie, bonneterie, hommes & jeunes gens	60	166,80
Lingerie, bonneterie, femmes & jeunes filles	65	164,34
Lingerie, bonneterie, enfants	45	151,15
Vêtements de sports et de travail	45	137,21
Articles chaussant	100	171,13
Tissus, laine, mercerie	30	135,37
Linge de maison et textiles d'ameublement	60	150,20
<i>Autres produits manufacturés</i>	<i>2 750</i>	<i>146,75</i>
Mobiliers	210	136,68
Tapis, revêtements de sol	5	134,12
Gros appareils ménagers	210	125,63
Petits appareils ménagers	35	142,38
Articles de ménage	100	164,73
Électricité, quincaillerie	30	140,27
Savons de ménage et produits d'entretien	150	129,76
Articles de toilette et de soins	300	145,43
Véhicules	510	145,14
Articles de papeterie	20	146,19
Livres et journaux	75	145,27
Photos, optique non médicale	25	130,60
Appareils électro acoustique	120	114,57
Autres articles de loisirs	100	170,25
Combustibles et énergie	700	143,64
Tabacs et allumettes	150	229,70
Articles divers	10	217,10
Services :	2 850	120,40
Loyers, eau, entretien des logements	1 570	108,34
Réparations d'appareils ménagers	20	117,60
Ressemelage, blanchissage, nettoyage	30	127,74
Coiffeurs	80	137,83
Service de santé	250	187,12
Transports publics	160	116,82
Soc d'utilisation des véhicules privés	295	128,80
Postes et Télécommunications	70	102,23
Frais d'enseignement	50	116,07
Spectacles, service d'utilisation d'installations sportives	65	111,31
Restaurants, gamelles, consommations	200	124,48
Services divers	60	120,68
Ensemble :	10 000	132,77

REGROUPEMENTS SPECIAUX SUIVANT LA NOMENCLATURE DE L'ANCIEN INDICE :

	Pondérations (pour 10 000)	Indices
I - Alimentation	3 900	127,53
II - Habitation	2 610	115,52
III - Hygiène, Services	813	153,91
IV - Transports	1 235	148,69
V - Habillement, linge	700	154,92
VI - Distractions, Divers	742	150,30

DECLARATION DE SYNDICAT

Titre : SYNDICAT DES TRANSPORTEURS TOURISTIQUES ET LOUEURS DE VOITURES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Objet : Défense de tous les intérêts professionnels du Syndicat et de ses membres

Siège social : NOUMEA

Comité responsable :

Président : PENTECOST Philippe
Vice-Président : LOIR-MONGAZON Christian
Secrétaire : de MALET Fernand
Trésorier : BOYER Freddy
Membre : MENARD Marcel

RENOUVELLEMENT DU BUREAU D'UN SYNDICAT ET MODIFICATION DES STATUTS

Le 22 novembre 1979 a été élu le nouveau bureau du "SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU LOTISSEMENT DE LA RIVIERE SALEE"

Composition :

Président : LE CORNO Bernard
Vice-Président : FOLITUU Pétélo
Secrétaire : MAURY Hubert
Secrétaire-adjoint : WENISSO Pierre
Trésorier : GANE Jacques
Trésorier-adjoint : RABAH Mohamed
Membres : Mme PAINO Héléna
ALI Mohamed-Kassem
HENWOOD Charles
WEDE Jacques
HONAKOKO Waga
BAYLEY Daniel

Modification de statuts : Vu l'extension du lotissement, l'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le nombre des syndics à 12.

PUBLICATIONS LÉGALES

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre : ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'E-COLE DE WALA (BELEP)

Objet : Toutes activités susceptibles d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres
L'éducation mutuelle des familles et l'entraide familiale.

Siège social : Ecole de WALA

Comité responsable :

Président : M. POITHILY Dieudonné
Vice-Président : M. TEAMBOUEONE Louis
Secrétaire : Mme TEAMBOUEONE Eulalie
Trésorier : M. THALE Toussaint
Membres : Mmes GUELEME Léontine
TEAMBOUEONE Sophie
BOUANAQUE Marie-Chanel
MM. TEANYOEN Pio
DAWILO Salomon
TEAMBOUEONE Boniface

Récépissé déclaratif n° 2159/SAO du 8 novembre 1979.

Par SSP,
Monsieur GALLIEN Jean demeurant Villa n° HB - Cité de Saint Quentin - YAHOUÉ
né le 28 novembre 1943 au Havre - France
représenté à l'acte par son mandataire PUBLI CONTACT sis au n° 2 rue Charles Verneilh, Quartier Latin a vendu à Monsieur COIGNET Alain demeurant à Nouméa, né le 12.1.1957 à Château-Thierry un fonds de gardiennage et de surveillance dénommé « LE VIGILANT » avec ses éléments, entrée en jouissance le 15 février 1979 - pleine jouissance et propriété rétroactive le 8 janvier 1980. Prix 250.000 Francs.

Les créanciers du vendeur ont un délai de 10 jours pour compter de la dernière en date des insertions légales pour faire opposition sur le prix de vente auprès de Monsieur COIGNET Alain.

Pour second avis.

**SOCIÉTÉ D'AVOCATS
CHATENAY-REUTER-COURSIN
CH. BOISSERY, Collaborateur**

D'une requête présentée au Tribunal Civil de Nouméa, il appert que Monsieur Henri LEVANQUE, dessinateur en bâtiment et Madame Henriette PHAM THI, commerçante, son épouse, demeurant ensemble à NOUMÉA, ont demandé l'homologation d'un acte reçu par Me Jean LEQUES, Notaire à Nouméa, le 16 Novembre 1979 aux termes duquel ils ont déclaré par changement du régime matrimonial de la communauté de biens, vouloir adopter celui de la séparation de biens.

**ETUDE DE Maître Claude RIEU - Notaire à NOUMÉA -
25, rue de Sébastopol**

SOCIÉTÉ « CLINIQUE DE NOUMÉA »

Société anonyme au capital de 114.200.000 Frs CFP.
Siège Social à NOUMÉA, Magenta, Avenue du 18 Juin
R.C NOUMÉA 73 B 4572.

A la suite d'un acte reçu par Me Claude RIEU, Notaire à NOUMÉA, le 30 Août 1979, enregistré, contenant cession à six personnes physiques ou morales par la Caisse de Compensation des Prestations Familiales des accidents du Travail et de Prévoyance des Travailleurs de la NOUVELLE-CALÉDONIE et Dépendances « C.A.F.A.T » de QUARANTE QUATRE (44) actions de la Société « CLINIQUE DE NOUMÉA ». S.A. aux fins de régularisation vis à vis de la législation sur la société commerciale,

il a été procédé :

I - suivant procès-verbal de délibération des associés en date du 25 Septembre 1979, dont une copie certifiée conforme a été déposée au rang des minutes de Me Claude RIEU, Notaire à NOUMÉA, le 21 Novembre 1979, à la nomination des nouveaux membres du Conseil d'Administration de la Société « CLINIQUE DE NOUMÉA » S.A.

II - Suivant procès-verbal de délibération du Conseil d'Administration de la Société « CLINIQUE DE NOUMÉA » S.A. en date du 25 Septembre 1979, dont une copie certifiée conforme a été déposée au rang des minutes de Me Claude RIEU, Notaire à NOUMÉA le 21 Novembre 1979, Monsieur Henri CHAMPION, a été nommé Président du Conseil d'Administration.

En conséquence de ce qui précède :

Ancienne mention

Caisse de Compensation des Prestations Familiales des Accidents du Travail et de Prévoyance des Tra-

Nouvelle mention

- Monsieur Henri CHAMPION, demeurant à NOUMÉA, Président du Conseil d'Administration ;

vailleurs de la NOUVELLE-CALÉDONIE ET DEPENDANCES (« C.A.F.A.T. »)
NOUMÉA - 4 rue du Général Mangin - NOUMÉA - Administrateur unique

- Monsieur Louis RICHARD, demeurant à PLUM, représentant permanent de la « CAFAT » administrateur ;
- Monsieur Luc BURY, demeurant à NOUMÉA, représentant permanent de la SCI « Angles des Rues Galliéni - République » administrateur ;
- Monsieur Guy MENNESSON, demeurant à NOUMÉA, représentant permanent de la SCI de la Rue du 18 Juin - Administrateur ;
- Monsieur Didier LEROUX, demeurant à NOUMÉA - Administrateur

Pour avis
Me Claude RIEU, Notaire.

**ETUDE DE MAÎTRE CLAUDE RIEU
Notaire à NOUMÉA
25, rue de Sébastopol**

« SOCIÉTÉ CLINIQUE DE NOUMÉA »

Société anonyme au capital de 114.200.000 F CFP
Siège à NOUMÉA, Magenta, Avenue du 18 Juin
RC NOUMÉA 73 B 4572

AUGMENTATION DE CAPITAL

- Du procès-verbal de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du onze octobre mil neuf cent soixante dix neuf, dont une copie certifiée a été annexée à l'acte de déclaration de souscription et de versement ci-après énoncé :

- D'un acte de déclaration de souscription et de versement reçu par Maître Claude RIEU, Notaire à NOUMÉA, le vingt et un novembre mil neuf cent soixante dix neuf, et des pièces y annexées :

Il résulte notamment ce qui suit :

1) Le capital social qui s'élevait à SOIXANTE DEUX MILLIONS DEUX CENT MILLE FRANCS CFP (62.200.000 Frs) divisé en TRENTE ET UN MILLE CENT ACTIONS (31.100) de DEUX MILLE FRANCS CFP (2.000 Frs) entièrement libérées, a été augmenté de CINQUANTE DEUX MILLIONS DE FRANCS CFP (52.000.000) et porté ainsi à CENT QUATORZE MILLIONS DEUX CENT MILLE FRANCS CFP (114.200.000 Frs) par la création et l'émission de VINGT SIX MILLE actions nouvelles de numéraires de DEUX MILLE FRANCS CFP (2.000 Frs) chacune, souscrites au pair et entièrement libérées.

2) Comme conséquence :

le texte de l'article 6 des statuts a été modifié comme suit :

Article 6

CAPITAL SOCIAL

Rédaction ancienne

Le capital social qui était à l'origine de VINGT DEUX MILLIONS DEUX CENT MILLE FRANCS CFP - (22.200.000 Frs) a été ultérieurement augmen-

Article 6

CAPITAL SOCIAL

Rédaction nouvelle

Le capital social qui était à l'origine de VINGT DEUX MILLIONS DEUX CENT MILLE FRANCS CFP - (22.200.000 Frs) puis porté à SOIXANTE DEUX MIL-

té de QUARANTE MILLIONS DE FRANCS CFP (40.000.000) par émission d'actions en numéraires et fixé à SOIXANTE DEUX MILLIONS DEUX CENT MILLE FRANCS CFP (62.200.000 Frs). Il est divisé en 31.100 actions de 2.000 Frs CFP chacune, entièrement libérées.

LIONS DEUX CENT MILLE FRANCS CFP (62.200.000 Frs) a été ultérieurement augmenté de CINQUANTE DEUX MILLIONS DE FRANCS CFP (52.000.000 Frs) par émission d'actions en numéraires et fixé à CENT QUATORZE MILLIONS DEUX CENT MILLE FRANCS CFP (114.200.000 Frs). Il est divisé en 57.100 actions de 2.000 Frs CFP chacune, entièrement libérées.

PUBLICITE DE CONSTITUTION

La constitution de la société a été publiée par avis inséré dans le journal d'annonces légales « La France Australe » du 27 septembre 1973.

Pour avis
Me Claude RIEU, Notaire

Etude de Me Raymond DARRE, Notaire à NOUMEA

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me DARRE, Notaire à NOUMEA, le 26 novembre 1979, enregistré à NOUMEA, le 28 novembre 1979, F° 108 N° 1750, Bordereau 843/2,

M. Robert Félix WEILLANT, commerçant, et Mme Yvette Léone SOAT, son épouse, demeurant à NOUMEA, Magenta, 31 Route de Uémo, ont vendu à :

La Société dénommée «SOCAPRO», S.A.R.L. au capital d'1.000.000 F. CFP, ayant son siège à NOUMEA, Zone Industrielle de DUCOS, Rue Joule, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NOUMEA sous le n° 71-B 3476,

Un fonds de commerce de vente de papiers peints, peintures et accessoires, connu sous le nom de «MURALIS» exploité à NOUMEA, 21 RT 13 (Avenue de la Victoire) et pour lequel M. WEILLANT est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de NOUMEA sous le n° 1784.

Entrée en jouissance : 1er Novembre 1979.

Prix : 8.579.027 F. CFP, marchandises incluses.

La vente sus-énoncée a fait l'objet d'un avis publié dans le journal d'annonces légales «LES NOUVELLES CALEDONIENNES» du 3 décembre 1979.

Les créanciers des vendeurs ont un délai de dix jours à compter de la dernière en date des insertions légales pour faire opposition sur le prix de la vente, à NOUMEA, en l'Etude de Me DARRE, Notaire où domicile spécial a été élu à cet effet.

POUR AVIS
R. DARRE, Notaire

Etude de Me DARRE, Notaire à NOUMEA

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par Me DARRE, notaire à NOUMEA, le 12 novembre 1979, enregistré à NOUMEA, le 14 novembre suivant folio 106 n° 1715, Bordereau 808/6,

M. Raymond Marcel SICARD, coiffeur et Mme Annie Josssette POUTZ son épouse, demeurant ensemble à NOUMEA, 3 Allée des Sapins,

ONT VENDU à :

M. Robert Jacques Maurice GENEVOIS, coiffeur, demeurant à NOUMEA, 6 rue Metzger, époux de Mme Evelyne LECOMTE,

UN FONDS DE COMMERCE de SALON DE COIFFURE

exploité à NOUMEA, 38 rue de Verdun, connu sous le nom de «SALON RAYMOND», avec tous les éléments corporels et incorporels en dépendant.

Entrée en jouissance :

Prix total : 1.000.000 F CFP.

La vente sus énoncée, a fait l'objet d'un premier avis, publié dans le journal «LES NOUVELLES CALEDONIENNES» du 16 novembre 1979.

Les créanciers des vendeurs ont un délai de 10 jours à compter de la dernière en date des insertions légales pour faire opposition sur le prix de vente, à NOUMEA, en l'étude de Me DARRE, notaire en cette ville où domicile spécial a été élu à cet effet.

POUR AVIS,
R. DARRE, Notaire

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE PORT-VILA (Nouvelles-Hébrides)

AVIS D'INSCRIPTION MODIFICATIVE

D'une déclaration déposée le 13 novembre 1979 aux fins d'inscription modificative à l'immatriculation effectuée au greffe du Tribunal de Première Instance de Port-Vila concernant la Société dénommée « SOCIETE DE PLACEMENTS ET D'INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX » - S.O.P.I. Société anonyme au capital de 101.250.000 Francs N.H. dont le siège social est Rue Higginson à Port-Vila et immatriculée au Registre du Commerce de cette ville sous le N° 76.B 326, il résulte que :

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 octobre 1979, il a été décidé de transférer le siège social de la Société à Mata-Utu (Wallis et Futuna).

Fait à Port-Vila le 13 novembre 1979
Le Greffier en Chef
M. RIGAUT

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE PORT-VILA (Nouvelles-Hébrides)

AVIS D'INSCRIPTION MODIFICATIVE

D'une déclaration déposée le 23 Novembre 1979 aux fins d'inscription modificative à l'immatriculation effectuée au Greffe du Tribunal de Première Instance de Port-Vila concernant la SOCIETE DES PLANTATIONS REUNIES DE MIMOT, Société anonyme au capital de 60.399.000 francs N.H. dont le siège social est Rue Higginson à Port-Vila et immatriculée au Registre du Commerce de cette ville sous le N° 76.B 258, il résulte que :

Aux termes d'une lettre émanant du liquidateur de la susdite société auquel les pouvoirs ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 9 Juillet 1979, il a été décidé de transférer le Siège Social de la susdite Société à MATA-UTU (Wallis et Futuna), et ce à compter du 31 octobre 1979.

Fait à Port-Vila le 23 Novembre 1979
Le Greffier en Chef
M. RIGAUT

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE PORT-VILA (Nouvelles-Hébrides)

AVIS D'INSCRIPTION MODIFICATIVE

D'une déclaration déposée le 28 novembre 1979 aux fins

d'inscription modificative à l'immatriculation effectuée au Greffe du Tribunal de Première Instance de Port-Vila (Nouvelles-Hébrides), concernant la société dénommée « SOCIETE MILLE-FRIESS ET Cie », S.A.R.L. au capital de 400.000 Francs N.H. dont le siège social est Rue Higginson à Port-Vila et immatriculée au registre du commerce de cette ville sous le numéro 79 B 310, il résulte que :

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 Septembre 1979, Madame Suzie SONG a démissionné de ses fonctions de Gérante de la susdite Société et ce, à compter du 31 mai 1979. Messieurs MILLE et FRIESS restent seuls Gérants.

Fait à Port-Vila le 28 novembre 1979
Le Greffier en Chef
M. RIGAUT

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS D'IMMATRICULATION (Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 14 Novembre 1979, aux fins d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, effectuée au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA, sous le numéro 79 D 7106, il résulte que :

Il a été constitué la société civile « SOCIETE CIVILE DU FOREZ » au capital de 2.000.000 FCFP, dont le siège social est à NOUMEA, 8 rue Frédéric Surleau, ayant pour l'objet social l'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion et la cession de tous biens et droits immobiliers et mobiliers.

Durée de la Société : 99 années.

Montant des apports en numéraire : 2.000.000 FCFP.

Administration de la société :

- RAVEL Gaspard, Marcel, Antoine, demeurant à NOUMEA, Bd Vauban « Les résidences d'Ypres », né le 30 octobre 1940 à SAINT-ETIENNE (LOIRE) de Nationalité Française, Gérant.

- VARNIER Jean-Pierre, Maurice, demeurant à NOUMEA, 8 rue Jules Calimbres, né le 28 avril 1943 à SAINT-ETIENNE (LOIRE) de nationalité Française, Gérant.

Nouméa, le 22 novembre 1979
Le Greffier en Chef pi
A. IDOUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS D'IMMATRICULATION (Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 16 Novembre 1979, aux fins d'inscription au registre du commerce et des sociétés, effectuée au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA, sous le numéro 79 A 7107, il résulte que :

Monsieur BRESSLER André, Georges, Gabriel, de nationalité Française, exploite à BOURAIL (Nouvelle-Calédonie), un fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, à l'enseigne « BOULANGERIE BRESSLER ANDRE ».

Nouméa, le 22 novembre 1979
Le Greffier en Chef pi
A. IDOUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS D'IMMATRICULATION (Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 19 novembre 1979, aux fins d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, effectuée au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA, sous le numéro 79 A 7108, il résulte que :

Monsieur NANO Jean, de nationalité française, exploite à NOUMEA, 26 avenue Foch, un fonds de commerce de bar restaurant à l'enseigne CENTRE CLUB NANO.

Nouméa, le 22 novembre 1979
Le Greffier en Chef pi
A. IDOUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS D'IMMATRICULATION (Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 19 novembre 1979, aux fins d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, effectuée au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA, sous le numéro 79 A 7109, il résulte que :

Monsieur BRETENET Antoine Roger, de nationalité française, exploite à NOUMEA, 11 rue Georges Clémenceau, un fonds de commerce de SNACK-CAFETARIA, à l'enseigne « AU RENDEZ VOUS DES ARTISTES ».

Nouméa, le 22 novembre 1979,
Le Greffier en Chef pi
A. IDOUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS D'IMMATRICULATION (Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 20 novembre 1979, aux fins d'immatriculation au registre du commerce de NOUMEA, et des sociétés, effectuée au greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA, sous le numéro 79 A 7110, il résulte que :

Madame JACQUES Claudine Lina épouse LEDOUX, de nationalité française, exploite à NOUMEA, 32 rue Général GALLIENI, un fonds de commerce de location de main d'oeuvre intérim, à l'enseigne « L'ENTREPRISE ».

Nouméa, le 22 novembre 1979
Le Greffier en Chef pi
A. IDOUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS D'IMMATRICULATION (Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 20 novembre 1979, aux fins d'immatriculation au registre du commerce, effectuée au greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA, sous le numéro 79 D 7111, il résulte que :

Il a été constitué la SOCIETE CIVILE AGRICOLE DE DUMBEA ET DE PAITA, au capital de 1.000.000 F CFP, dont le siège social est à NOUMEA, Rond-Point du Pacifique (Station Service TOTAL), ayant pour objet social l'exploitation de tout domaine immobilier à vocation agricole, la vente avant ou après transformation, des produits provenant de ses propriétés.

Durée de la société : 99 années.

Montant des apports en numéraire : 1.000.000 F CFP.
Administration de la société :
Monsieur André DANG VAN NHA, demeurant à NOUMEA, 17 rue du 5 Mai, Haut-Magenta, né le 27 juillet 1936 à VOH (Nouvelle-Calédonie), de nationalité française, gérant associé.

Nouméa, le 26 novembre 1979
Le Greffier en Chef pi
A. IDOUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS D'IMMATRICULATION (Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 22 novembre 1979, aux fins d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, effectuée au greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA, sous le numéro 79 A 7112, il résulte que :

Madame SEIKO Waséa, de nationalité française, exploite à NOUMEA, 2 rue du R. P. Roman, Vallée des Colons, un fonds de commerce d'alimentation générale, à l'enseigne «ALIMENTATION GENERALE ALLEGRET».

Nouméa, le 22 novembre 1979
Le Greffier en Chef pi
A. IDOUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS D'IMMATRICULATION (Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 22 novembre 1979, aux fins d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, effectuée au greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA, sous le numéro 79 A 7113, il résulte que :

Madame FURACE Marcelle née BOEUF, de nationalité française, exploite à NOUMEA, 23 rue de Sébastopol, un fonds de commerce de vente au détail de pâtisserie, confiserie et boissons non alcoolisées à emporter.

Nouméa, le 22 novembre 1979
Le Greffier en Chef pi
A. IDOUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS D'IMMATRICULATION (Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 22 novembre 1979, aux fins d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, effectuée au greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA, sous le numéro 79 A 7114, il résulte que :

Monsieur SIMARD Raymond, Louis, Lucien, de nationalité française, exploite à BOURAIL (Nouvelle-Calédonie), un fonds de commerce de marchandises diverses.

Nouméa, le 28 novembre 1979
Le Greffier en Chef pi
A. IDOUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS D'IMMATRICULATION (Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 22 novembre 1979, aux

fins d'immatriculation au registre du commerce, effectuée au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA, sous le numéro 79 D 7115, il résulte que :

Il a été constitué la SOCIÉTÉ CIVILE D'INVESTISSEMENT ET DE PLACEMENTS, au capital de 400.000 F CFP, dont le siège social est à NOUMEA, Immeuble Le Surcouf, 41-43 rue de Sébastopol, ayant pour objet social, la propriété, l'administration et l'exploitation de tous biens et droits, mobiliers et immobiliers.

Durée de la société : 99 années.

Montant des apports en numéraire : 400.000 F CFP.

Administration de la société :

Monsieur HOURIEZ Marc, demeurant à Immeuble Le Surcouf, 41-43 rue de Sébastopol - NOUMEA, né le 30 août 1939 à AUBERCHICOURT (NORD), de nationalité française, gérant.

Nouméa, le 28 novembre 1979
Le Greffier en Chef pi
A. IDOUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS D'IMMATRICULATION (Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 22 novembre 1979, aux fins d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, effectuée au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA, sous le numéro 79 B 7116, il résulte que :

Il a été constitué la société à responsabilité limitée «ROZANNE NOUVELLE CALÉDONIE», au capital de 14.010.000 F CFP dont le siège social est à NOUMEA, 40 rue de la République, ayant pour objet social l'exploitation de commerce de parfumerie, lingerie, nouveautés.

Durée de la société : 99 années.

Montant des apports en numéraire : 10.000 F CFP.

Montant des apports en nature : 14.000.000 F CFP.

Administration de la société :

Monsieur MILLE Jean-Pierre Clément, demeurant à 31 rue Soeur Martine, NOUMEA, né le 28 décembre 1941 à NOUMEA, de nationalité française, gérant.

Monsieur FRIESS Régis, Marie Roger, demeurant à NOUMEA, Allée Bellevue, né le 8 mai 1949 à NANCY, de nationalité française, gérant associé.

Monsieur PERRONNET Robert, demeurant à NOUMEA, rue de l'Alma, né le 3 novembre 1945 à SANTO (Nouvelles-Hébrides), de nationalité française, commissaire aux comptes.

Nouméa, le 28 novembre 1979
Le Greffier en Chef pi
A. IDOUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS D'IMMATRICULATION (Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 23 novembre 1979, aux fins d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, effectuée au greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA, sous le numéro 79 A 7117, il résulte que :

Monsieur COSQUER Yvon, Jean-François, demeurant à NOUMEA, de nationalité française, exploite à NOUMEA, Immeuble La Résidence, 33 rue Jules Gamier, Baie des Pêcheurs, un fonds de commerce de courtage.

Nouméa, le 28 novembre 1979
Le Greffier en Chef pi
A. IDOUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA**AVIS D'IMMATRICULATION**
(Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 26 novembre 1979, aux fins d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, effectuée au greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA, sous le numéro 79 A 7118, il résulte que :

Monsieur LAI VAN Luc, de nationalité française, exploite à NOUMEA, 97 route de l'Anse-Vata, un fonds de commerce de marchandises diverses, à l'enseigne « SCIE MOTOR POOL ».

Nouméa, le 29 novembre 1979
Le Greffier en Chef pi
A. IDOUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA**AVIS D'IMMATRICULATION**
(Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 26 novembre 1979, aux fins d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, effectuée au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA, sous le numéro 79 A 7119, il résulte que :

Monsieur MAURO Georges, de nationalité Italienne, exploite à KOUTIO, lotissement SECAL, lot 87 à NOUMEA, un fonds de commerce d'application de peinture - vitrerie - papier peint, revêtement de sol et mur, à l'enseigne « M.G. ».

Nouméa, le 30 novembre 1979
Le Greffier en Chef pi
A. IDOUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA**AVIS D'IMMATRICULATION**
(Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 26 novembre 1979, aux fins d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, effectuée au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA, sous le numéro 79 A 7120, il résulte que :

Monsieur VASSILEV Carold, de nationalité française, exploite à NOUMEA, 14 rue Frédéric Surleau, un fonds de commerce d'atelier de reprographie industrielle, reproduction héliographique et autres photocopies, stencils et vente de matière se rapportant à ces activités, à l'enseigne « MULTI-PLANS ».

Nouméa, le 29 novembre 1979
Le Greffier en Chef pi
A. IDOUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA**AVIS D'IMMATRICULATION**
(Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 27 novembre 1979, aux fins d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, effectuée au greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA, sous le numéro 79 A 7121, il résulte que :

Monsieur LEMENANT Jean-Yves, de nationalité française exploite à NOUMEA, 13 bis rue Bonneaud, Val Plaisance, un

fonds de commerce de services installation, dépannage, à l'enseigne « PLOMBERIE J.Y. LEMENANT ».

Nouméa, le 29 novembre 1979
Le Greffier en Chef pi
A. IDOUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA**AVIS D'INSCRIPTION MODIFICATIVE**
(Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 19 Novembre 1979, aux fins d'inscription modificative à l'immatriculation, effectuée au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA, concernant la SOCIETE DU MON LOGIS, société à responsabilité limitée, au capital de 400.000 FCFP, dont le siège social est à NOUMEA, 55 rue de Sébastopol, ayant pour objet social la propriété, l'exploitation de tous fonds de commerce de restaurant, d'hôtels, bars et night club, immatriculé sous le numéro 78 B 6556, il résulte que la modification suivante est intervenue :

Démission de Monsieur Francis HANNEQUIN de ses fonctions de gérant. Monsieur Alexis HANNEQUIN reste seul gérant.

Nouméa, le 22 novembre 1979
Le Greffier en Chef pi
A. IDOUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA**AVIS D'INSCRIPTION MODIFICATIVE**
(Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 19 novembre 1979, aux fins d'inscription modificative à l'immatriculation, au registre du Commerce et des Sociétés, effectuée au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA, concernant Monsieur WONG KUI LONG, immatriculé sous le numéro 74 A 5125, il résulte que la modification suivante est intervenue :

- A la fin de la gérance libre consentie à Madame HATITIO Marguerite le 1er novembre 1979, le soussigné reprend l'exploitation personnelle du fonds.

Nouméa, le 26 novembre 1979
Le Greffier en Chef pi
A. IDOUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA**AVIS D'INSCRIPTION MODIFICATIVE**
(Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 19 novembre 1979, aux fins d'inscription modificative à l'immatriculation, effectuée au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA, concernant la SOCIETE BILLON ET CIE, société en nom collectif au capital de 400.000 frs CFP, dont le siège social est à NOUMEA, 5 route du Vélodrome, ayant pour objet social la propriété, l'exploitation directe ou indirecte d'un fonds de commerce de restauration exploité à NOUMEA, 5 route du Vélodrome, immatriculée sous le numéro 79 B 7073, il résulte que la modification suivante est intervenue :

NOUVELLE ENSEIGNE du fonds de commerce de restaurant qui sera désormais « LA POTINIÈRE ».

Nouméa, le 26 novembre 1979
Le Greffier en Chef pi
A. IDOUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA**AVIS D'INSCRIPTION MODIFICATIVE**
(Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 20 novembre 1979, aux fins d'inscription modificative à l'immatriculation, effectuée au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA, concernant la société anonyme «SOCIETE NEO-CALEDONIENNE DE PRESSE» S.N.C.P. au capital de 15.000.000 F CFP, dont le siège social est NOUMEA, 5 rue de la Somme, ayant pour objet social l'édition, la publication, la diffusion, la création, l'acquisition de journaux périodiques, revues, livres et ouvrages de toute nature, immatriculé sous le numéro 76 B 5709, il résulte que la modification suivante est intervenue :

NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR DELEGUE.
désignation de Monsieur Paul BLIEK en qualité d'administrateur délégué faisant fonction de Président Directeur Général pour une période de quatre mois, en remplacement de Monsieur Roger AUBRY, titulaire, en situation d'absence prolongée, à compter du 4 septembre 1979.

Nouméa, le 26 novembre 1979
Le Greffier en Chef pi
A. IDOUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA**AVIS D'INSCRIPTION MODIFICATIVE**
(Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 23 novembre 1979, aux fins d'inscription modificative à l'immatriculation, effectuée au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA, concernant la société anonyme «SOCIETE NEO-CALEDONIENNE DE PRESSE» S.N.C.P. au capital de 15.000.000 F CFP, dont le siège social est à NOUMEA, 5 rue de la somme, ayant pour objet social, l'édition, la publication, la diffusion la création, l'acquisition de journaux périodiques, revues, livres et ouvrages de toute nature immatriculée sous le numéro 76 B 5709, il résulte que la modification suivante est intervenue

CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR

ANCIENNE MENTION	NOUVELLE MENTION
MM. Roger AUBRY, Président	MM. Roger AUBRY, Président
André LEROUX (Administrateur	André LEROUX (Administrateur
Didier SAUVE-CADARC	Paul BLIEK
Administrateur	"
Paul BLIEK	Yves LEVASSEUR
Yves LEVASSEUR	"

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 JUIN 1979.

Démission de Monsieur Didier SAUVE-CADARC.

Nouméa, le 26 novembre 1979
Le Greffier en Chef pi
A. IDOUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA**AVIS D'INSCRIPTION MODIFICATIVE**
(Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 21 novembre 1979, aux

fins d'inscription modificative à l'immatriculation effectuée au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA, concernant la société à responsabilité limitée «SOCIETE NOUMEA PNEUS», au capital de 5.000.000 francs CFP, dont le siège social est à NOUMEA-DUCOS - RT 1 bis Dock Socalet, ayant pour objet social le rechapage de pneus, immatriculée sous le numéro 75 B 5454, il résulte que la modification suivante est intervenue :

ANCIEN GERANT : VARNIER Jean-Pierre
NOUVEAU GERANT : FROMENTIN Marc.

Assemblée Générale Ordinaire du 17 septembre 1979.

Nouméa, le 28 novembre 1979
Le Greffier en Chef pi
A. IDOUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA**AVIS D'INSCRIPTION MODIFICATIVE**
(Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 23 novembre 1979, aux fins d'inscription modificative à l'immatriculation, effectuée au greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA, concernant la société anonyme «S.C.E.T. COMMERCE», au capital de 75.000.000 FRS CFP, dont le siège social est à Route de Ducos, RT 1 bis, NOUMEA, ayant pour objet social le commerce de marchandises de toutes provenances et de produits de toute nature, l'exploitation et le développement d'établissements commerciaux, industriels, ou agricoles, immatriculée sous le numéro 71 B 3680, il résulte que les modifications suivantes sont intervenues :

Désignation par M. Gérard GUILLAUD, Président du Conseil d'Administration de la S.C.E.T. - de Monsieur Michel DUPONT, de Nationalité Française, demeurant à CROISSY-SUR-SEINE, pour être le représentant permanent de la SOCIETE CALEDONIENNE D'ENTREPRISES ET DE TRAVAUX au conseil de la S.C.E.T. COMMERCE - Désignation du 3 octobre 1979.

ADMINISTRATEURS EN FONCTION : de la S.C.E.T. COMMERCE

Monsieur Gérard GUILLAUD, Président
Monsieur Pierre LESTANG
Monsieur Bernard SAUZAY
Monsieur Luc RONSIN
SOCIETE FINANCIERE CALEDONIENNE «SOFICA»
SOCIETE CALEDONIENNE D'ENTREPRISES ET DE TRAVAUX
Madame Chantal GAUTHIER.

Nouméa, le 28 novembre 1979
Le Greffier en Chef pi
A. IDOUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA**AVIS D'INSCRIPTION MODIFICATIVE**
(Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 29 novembre 1979, aux fins d'inscription modificative à l'immatriculation, effectuée au greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA, concernant la société à responsabilité limitée «SOCIETE D'EXPLOITATION HOTELIERE ANTOINE - «PARADISE PARK MOTEL», au capital de 400.000 F CFP, dont le siège social est à NOUMEA, Vallée des Colons, 34 rue du R.P. Roman, ayant pour objet social l'exploitation de tous hôtels, restaurants et bars, sous le numéro 77 B 6518, il

résulte que la modification suivante est intervenue :

La Société D'EXPLOITATION HOTELIERE ANTOINE, exploite à NOUMEA, un fonds de commerce de tous hôtels, bars, restaurants, à l'enseigne « PARADISE PARK MOTEL ».

Nouméa, le 30 novembre 1979
Le Greffier en Chef pi
A. IDOUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS D'INSCRIPTION COMPLEMENTAIRE (Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 28 novembre 1979, aux fins d'inscription complémentaire à l'immatriculation, effectuée au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA, concernant la société en nom collectif « TRIN-RIGAUD » au capital de 500.000 F CFP, dont le siège social est à NOUMEA, Faubourg Blanchot, 11 rue du R.P. Rougeyron, il résulte que :

La SOCIETE exploite à NOUMEA, un fonds de commerce de biscuiterie, à l'enseigne « BISCUITERIE NIC ».

Nouméa, le 30 Novembre 1979
Le Greffier en Chef pi
A. IDOUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS DE RADIATION DEFINITIVE (Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 16 novembre 1979, au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA, il résulte que :

Madame Veuve BRESSLER Georges, demande la radiation définitive de son immatriculation au registre du commerce, numéro 2119 A concernant l'exploitation à BOU-RAIL (Nouvelle-Calédonie) d'un fonds de commerce de marchandises diverses, hôtelier - débitant - restaurateur et marchands boucher et boulanger.

Nouméa, le 22 novembre 1979
Le Greffier en Chef pi
A. IDOUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS DE RADIATION DEFINITIVE (Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 19 novembre 1979, au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA, il résulte que :

Madame HATITIO Marguerita, demande la radiation définitive de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, numéro 78 A 6740, concernant l'exploitation à NOUMEA, 28 rue Sainte Cécile, 2ème Vallée du Tir, d'un fonds de commerce d'alimentation générale et marchandises diverses, à l'enseigne « MANUIA ».

Nouméa, le 22 novembre 1979
Le Greffier en Chef pi
A. IDOUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS DE RADIATION DEFINITIVE (Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 22 novembre 1979, au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA, il résulte que :

Monsieur MILLE Jean-Pierre, demande la radiation de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, numéro 79 A 6958, concernant l'exploitation à NOUMEA, 38 rue Georges Clémenceau - Centre Commercial, route de l'Anse Vata - 40 rue de la République, d'un fonds de commerce de parfumerie, lingerie, nouveautés, à l'enseigne ROZANNE - ROZANNE II - ROZANNE III -

Nouméa, le 23 novembre 1979
Le Greffier en Chef pi
A. IDOUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS DE RADIATION DEFINITIVE (Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 21 novembre 1979, au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA, il résulte que :

Monsieur HANNECART Alfred, agissant en qualité de gérant, demande la radiation définitive du registre du commerce et des sociétés de la société D'EXPLOITATION CENTRE COMMERCIAL NORMANDIE « SODEXNOR », au capital de 1.000.000 frs CFP, dont le siège social est au Carrefour du Normandie, RT 1, 8 Km, ayant pour objet social l'exploitation ou la participation à des établissements commerciaux ou industriels, immatriculée sous le numéro 77 B 6386.

Nouméa, le 26 novembre 1979
Le Greffier en Chef pi
A. IDOUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS DE RADIATION DEFINITIVE (Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 23 novembre 1979, au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA, il résulte que :

Monsieur CEVAER Yves, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration, demande la radiation définitive du registre du commerce et des sociétés, de la société anonyme « SOCIETE FINANCIERE CALEDONIENNE », « SOFICA », au capital de 40.000.000 F CFP, dont le siège social est à 44 rue de l'Alma, ayant pour activité la participation de sociétés, immatriculée sous le numéro B 1888.

Nouméa, le 26 novembre 1979
Le Greffier en Chef pi
A. IDOUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS DE RADIATION DEFINITIVE (Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 23 novembre 1979, au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA, il résulte que :

Monsieur BAK François, demande la radiation définitive de son immatriculation du registre du commerce et des sociétés, numéro 74 A 4730, concernant l'ENTREPRISE DE TRANSPORT EN COMMUN exploité à NOUMÉA.

Nouméa, le 27 novembre 1979
Le Greffier en Chef p.i.
A. IDOUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

AVIS DE RADIATION DÉFINITIVE (Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 23 novembre 1979, au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMÉA, il résulte que :

Madame PASCAULT Colette veuve FOURNIER, demande la radiation définitive de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, numéro 74 A 4777, concernant l'exploitation à NOUMÉA, Vallée du Tir, 19 RT 1, d'un fonds de commerce de snack, jeux, billards, à l'enseigne « CHEZ CLAUDE ».

Nouméa, le 28 novembre 1979
Le Greffier en Chef p.i.
A. IDOUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

AVIS DE RADIATION DÉFINITIVE (Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 28 novembre 1979, au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMÉA, il résulte que :

Monsieur Daniel HERMOUET, demande la radiation définitive de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, numéro 76 A 5713, concernant un fonds de commerce de biscuiterie, exploité à NOUMÉA, Faubourg

Blanchot, 11 rue du R.P. Rougeyron, à l'enseigne BISCUITERIE NIC.

Nouméa, le 29 novembre 1979
Le Greffier en Chef p.i.
A. IDOUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

AVIS DE RADIATION DÉFINITIVE (Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 26 novembre 1979, au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMÉA, il résulte que :

Monsieur Michel CYPRIEN, demande la radiation définitive de son immatriculation du registre du commerce et des sociétés, numéro 71 A 3588, concernant l'exploitation à NOUMÉA, 97 route de l'Anse Vata, d'un fonds de commerce de diverses marchandises, à l'enseigne « SCIE MOTOR POOL ».

Nouméa, le 30 novembre 1979
Le Greffier en Chef pi
A. IDOUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

AVIS DE RADIATION DÉFINITIVE (Décret du 16 mars 1953)

D'une déclaration déposée le 26 novembre 1979, au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMÉA, il résulte que :

Madame PALOUX Paulette, Joséphine, demande la radiation définitive de son immatriculation du registre du commerce et des sociétés, numéro 75 A 5463, concernant l'exploitation à NOUMÉA, Vallée des Colons, 2 rue Roman, d'un fonds de commerce de diverses marchandises, à l'enseigne « ALIMENTATION ROMAN ».

Nouméa, le 30 novembre 1979
Le Greffier en Chef pi
A. IDOUX